



Compte rendu du Conseil

du 4 Juin 2009

Le Conseil de Communauté de Communes des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune dûment convoqué en session ordinaire au Siège de la Communauté de Communes à VABRE, sous la Présidence de Monsieur Lilyan AZAIS, Président.

Présents : MM. les Maires et Délégués des Communes de :

Présents : MM. les Maires et Délégués des Communes de :

CASTELNAU DE BRASSAC : Christian RIGAL, Alain AZAIS,

FERRIERES : Pierre DAVY, Alain GRAN, Lylian ALBO

LACAZE : Michel MADERN, Maryse BARTHE, Céline VIALA

LE MASNAU MASSUGUIES : Lilyan AZAIS, Anne RUL, Florent BARTHELEMY

LE MARGNES : Raymond GAU, Nicole PAGES

SAINT-PIERRE DE TRIVISY : Laurent DOUREL, Jean-Marie ENJALBERT, Jean-Marie ROLLAND

SAINT-SALVI DE CARCAVES : Edmond KLIMEZAC, Martina VAN ELDEN

VABRE : Claude CULIE, Thierry CALVET, Bernard VAREILLES

Madame Anne RUL est élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- **Choix des entreprises pour la réalisation des travaux de voirie 2009,**
- **Choix de la Maîtrise d'œuvre pour la Zone d'Activités de Vabre,**
- **Vote des subventions aux associations,**
- **Signature d'une convention avec l'association Vent d'Est,**
- **Demande de subvention pour la muséographie du Musée du Protestantisme en Haut Languedoc à Ferrières,**
- **Demande de subvention Fonds d'aide à la décision pour l'étude complémentaire du Château de Lacaze et des Foyers Logements de Vabre,**
- **Questions diverses.**

Absents excusés : Jean-Claude CALMETTE, Jean-Claude GUIRAUD Conseiller Général du Canton de Brassac, Jacques PAGES, Conseiller Général du Canton de VABRE, Nelly BARTHES, Richard PERICO.

Présents à titre consultatif : Lionel VIALA, Jean-Pierre MARTY, Christel FOCKAERT.

Le compte rendu du dernier conseil est validé à l'unanimité.

Choix des entreprises pour la réalisation des travaux de voirie 2009

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté le programme des travaux dressé par le service de l'Équipement concernant les travaux de voirie FDT 2009, rénovation de la voirie communale.

Sur cette base une consultation, sous la forme d'un marché à procédure adaptée a été réalisée, suite à cette consultation, Monsieur le Président indique à l'Assemblée que de la commission ad hoc, composée des membres du bureau, de notre trésorier et de notre Maître d'œuvre, s'est déroulée le jeudi 14 mai 2009 au siège de la Communauté de Communes à Vabre. A l'issue de cette réunion cette commission a demandé aux entreprises ayant transmis une offre à savoir : MALET, SEVIGNE, EUROVIA, SCREG, TPP, CARCELER et SOGEBBA de retravailler leur offre .Ces nouvelles offres ont été étudiées le 9 mai 2009:

4 nouvelles propositions ont été reçues au siège de la Communauté de Communes dans les délais :

- SEVIGNE : 329 621.92 euros HT
- SCREG : 314 401.00 euros HT
- TPP : 329 311.45 euros HT
- SOGEBBA : 764 705.15 euros HT

Les entreprises EUROVIA, MALET et CARCELER nous ont indiqué ne pas vouloir revoir leur offre.

A l'issue de cette réunion les trois candidats ayant présenté une offre économiquement avantageuse ont été auditionnés le 4 juin 2009 par la Commission. A la suite de ces auditions l'entreprise TPP s'est avérée être l'entreprise la mieux disante, tant dans l'expérience et dans les moyens mis à disposition que dans l'organisation et le respect des délais. Dans ces conditions la Commission propose de retenir l'entreprise TPP pour réaliser les travaux du FDT 2009 pour un montant de : 329 311.45 euros HT.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté de valider cette proposition et de retenir l'entreprise TPP et de l'autoriser à signer le Marché et toutes les pièces qui s'y rapportent.

Choix de la Maîtrise d'œuvre pour la Zone d'Activités de Vabre

Monsieur le Président présente au Conseil les résultats de la consultation concernant la Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Zone d'Activités de Vabre.

5 offres ont été reçues :

J2C INGENIERIE :	32 000 € HT
BETEM :	31 155 € HT
EGIS AMENAGEMENT :	21 150 € HT
AZI ENVIRONNEMENT et INFRA ETUDES :	19 650 € HT
CET INFRA, URBACTIS et ECTARE :	23 575 € HT


EGIS AMENAGEMENT s'est avérée être l'entreprise la mieux disante (gain de temps proposé, information précise sur le sous traitant).

Le Conseil à l'unanimité et après en avoir délibéré, porte son choix sur **EGIS AMENAGEMENT** pour un montant de 21 150 € HT.


Vote des subventions aux associations

Monsieur le Président propose au Conseil de voter une subvention de : 15 400 euros pour 2009 à l'ADMR du canton de Vabre pour ses actions à destination de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité approuve cette proposition.

 Monsieur le Président propose au Conseil de voter une subvention de : 23 400 euros au profit de l'ADMR du canton de Vabre pour une année de fonctionnement de la micro-crèche sur la Commune de Saint-Pierre de Trivisy.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité approuve cette proposition.

 Le Conseil décide d'allouer une enveloppe de 19 564.29 € pour 2009, pour les Associations du territoire répondant aux 5 critères suivants : avoir des actions intercommunales, faire un travail en commun, posséder une structure d'accueil touristique, être ouvert au minimum 3 mois et présenter un rapport d'activités et les comptes annuels. Après étude et concertation le conseil précise que les subventions aux associations seront susceptibles d'évoluer en fonction des disponibilités financières de la Communauté de Communes et des actions, répondant aux 5 critères effectivement mis en place, décide d'allouer à 5 associations les sommes suivantes :

Syndicat d'Initiative de VABRE : 1 778.57 €

Syndicat d'Initiative de LACAZE : 1 778.57 €

Association des Amis du Musée du Protestantisme à Ferrières : 1 778.57 €

Office du Tourisme de Saint-Pierre de Trivisy : 7 114.29 €

Association Vallée du Gijou : 7 114.29 €

Vote : unanimité

Signature d'une convention avec l'association Vent d'Est

Monsieur le Président présente au Conseil la convention d'accueil entre la Communauté de Communes et l'Association « Vent d'Est » qui prend en charge l'organisation du séjour des 13 enfants qui partiront cet été à l'océan après avoir réalisé une fresque dans le cadre d'un chantier loisirs.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Président à signer cette convention.

Demande de subvention pour la muséographie du Musée du Protestantisme en Haut Languedoc à Ferrières,


Monsieur le Président expose au Conseil que dans le cadre de la Construction d'un bâtiment par la Communauté de Communes pour héberger le Musée du Protestantisme en haut Languedoc, aucun support de la muséographie actuelle (panneaux, vitrines, etc...) ne pourra être réutilisé dans le nouveau musée, c'est donc une conception nouvelle et un mobilier nouveau qu'il conviendra d'acquérir pour la somme de : 180 258 euros HT, Monsieur le Président souhaite solliciter auprès de Monsieur Philippe FOLLIOU, Député du Tarn, une partie de son enveloppe parlementaire.

Le plan de financement HT serait le suivant :

- Conseil Régional (sollicité) :	88 156 euros
- Conseil Général (acquis) :	36 051 euros
- Réserve parlementaire de Philippe FOLLIOU :	20 000 euros
- Autofinancement :	36 051 euros

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Président à solliciter auprès de Monsieur Philippe FOLLIOU, Député du Tarn, conformément au plan de financement ci-dessus, au titre des subventions pour travaux divers d'intérêt local, une subvention d'un montant de : 20 000 euros.

Questions diverses

 Monsieur le Président rappelle au Conseil que le 17 avril 2008, la Communauté de Communes a acheté un bâtiment sur la Zone d'Activités de Vabre (section AD N° 195, 196, 198 et 200 pour une contenance totale de : 12 a et 55 ca) afin d'aider l'entreprise VIALA Construction à son installation.

Monsieur Florent VIALA gérant de cette entreprise souhaite se porter acquéreur de ce bâtiment, oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Président à procéder à cette vente au prix de : 37 054 euros (prix d'achat : 36 074.16 euros + frais de géomètre + taxe foncière) et à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

↳ Monsieur le Président propose au Conseil d'abonder le programme « achat matériel » 2182-11 de 10 000 euros sur le Budget Annexe « Ordures Ménagères », pour ce faire il propose la délibération modificative suivante :

investissement			
2182-11	Acquisition camion	+ 10 000	
021	Virement section de fonctionnement		- 10 000
Fonctionnement			
023	Virement à la section de d'investissement	+ 10 000	
778	Produits exceptionnels		- 10 000

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité accepte cette délibération modificative.

↳ Monsieur le Président propose au Conseil d'utiliser une partie de la somme budgétisée pour les travaux de voirie 2009 (730 000 euros budgétisés pour un montant total au final de : 329 311.45 euros HT de travaux) pour abonder le programme existant :

184 - Restauration des Berges du Gijou

2317-194	FDT 2009	- 73 500 euros
2315-184	Restauration des Berges du Gijou	+ 73 500 euros

Ainsi que pour créer un nouveau programme :

204 - Remplacement du véhicule de fonction

2317-194	FDT 2009	- 25 000 euros
21571-204	Remplacement du véhicule de fonction	+ 25 000 euros

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité accepte cette délibération modificative.

↳ Monsieur le Président présente au Conseil le projet d'aménagement de foyers logement à Vabre par la Maison de Retraite de Saint-Pierre de Trivisy, il indique au Conseil que la Communauté de Communes, à la demande de la Commune de Vabre, pourrait être susceptible d'accompagner ce projet soit par un portage de type VEFA soit par le portage d'études de faisabilité ou de note d'opportunité.

Ouï cet exposé le Conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Président à étudier les différentes possibilités d'accompagnement de ce projet et à solliciter les subventions dans le cadre du fonds d'aide à la décision du Conseil Général du Tarn si cela s'avérait nécessaire.

La séance est levée à 22 heures